

Burundi : La Belgique libère une tranche conditionnelle de 50 millions d'€

@rib News, 25/06/2012 â€“ Source Belga La Belgique a dÃ©cidÃ© de libÃ©rer une tranche "incitative" de 50 millions d'euros complÃ©mentaire en faveur du Burundi, a-t-on appris lundi soir dans l'entourage du ministre de la CoopÃ©ration au dÃ©veloppement, Paul Magnette, Ã une semaine du 50Ã¨me anniversaire de l'indÃ©pendance de ce petit pays d'Afrique centrale. La Belgique et le Burundi avaient conclu en octobre 2009 un Programme indicatif de coopÃ©ration (PIC) par lequel Bruxelles s'engageait Ã aider Bujumbura Ã hauteur de 150 millions d'euros au cours de la pÃ©riode 2010-2013 - ce qui en fait le premier donateur bilatÃ©ral.

Cinquante millions d'euros "conditionnels" Ã©taient Ã©galement prÃ©vus, mais Ã©taient liÃ©s Ã la rÃ©alisation de certains objectifs comme la tenue des Ã©lections qui ont eu lieu dans le pays en 2010. M. Magnette, qui a rencontrÃ© vendredi, en marge du sommet de Rio de Janeiro (BrÃ©sil), le deuxiÃ¨me vice- prÃ©sident burundais, Gervais Rufyikiri, l'a informÃ© de sa dÃ©cision de libÃ©rer la contribution supplÃ©mentaire de 50 millions d'euros prÃ©vue dans le cadre du PIC 2010-2013. "La libÃ©ration de cette contribution supplÃ©mentaire Ã©tait assortie de quatre conditions dont la rÃ©alisation a Ã©tÃ© Ã©valuÃ©e positivement l'entourage de M. Magnette, confirmant un communiquÃ© de l'ambassade de Belgique Ã Bujumbura. (GGD)